

Lyon, le 5 juillet 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### LA MÉTROPOLE DE LYON RENFORCE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE EN MOBILISANT 1 343 000€ POUR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE

Dans un contexte où la crise sanitaire a eu un impact considérable sur les plus précaires et notamment sur les jeunes, la Métropole de Lyon a décidé de renforcer son engagement envers eux, et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Depuis l'installation de Bruno Bernard en tant que Président de la Métropole de Lyon, cet engagement se manifeste par :

- la mise en place du Revenu Solidarité Jeunes (RSJ)
- l'accroissement de l'offre de service d'insertion proposée aux jeunes dans le cadre de ce dispositif, et les autres dispositifs d'aide sociale portés par la Métropole de Lyon, notamment le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et les Contrats Jeunes Majeurs (pour les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance) .

L'ambition de la Métropole est de porter une politique globale d'insertion de la jeunesse sur son territoire. C'est dans ce but qu'a été votée, aujourd'hui en Commission Permanente, **une enveloppe globale de 1 343 000€ ; pour que la Métropole de Lyon poursuive et renforce son engagement dans le cadre du FAJ, qu'elle soutienne également le développement de l'E2C Rhône Lyon Métropole, et puisse constituer le socle d'une nouvelle offre de services pour les jeunes en parcours d'insertion, dans le cadre de l'appel à projets « Actions pour la jeunesse », lancé le 19 mars dernier.**

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon *« La Métropole de Lyon amplifie l'accompagnement des jeunes de son territoire : chacune et chacun doit pouvoir s'insérer sur le plan social et professionnel de façon autonome. C'est dans cette perspective que nous amplifions notre soutien au Fonds d'Aide aux Jeunes et que nous avons lancé le Revenu de Solidarité Jeunes : ils doivent permettre aux jeunes de s'insérer dans l'emploi, de bénéficier d'une aide individuelle, et parfois d'une aide au logement. »*

Le FAJ intervient auprès des jeunes en insertion par deux canaux distincts : des aides individuelles (concernant l'alimentaire, la mobilité, la santé, l'emploi...) et le financement d'actions d'envergure métropolitaines pour favoriser l'accès au logement, notamment. **En Commission Permanente aujourd'hui, la Métropole de Lyon a souhaité, pour l'année 2021, reconduire les aides accordées dans le cadre du FAJ, avec un budget à hauteur de 503 500€ (172 000€ pour permettre aux communes de délivrer des aides individuelles aux jeunes et une subvention de fonctionnement global de 331 500€ pour le soutien aux actions d'envergure métropolitaine, portée par les associations du territoire).**

**Contact presse Métropole de Lyon**

Anaïs Mercier

[amercier@grandlyon.com](mailto:amercier@grandlyon.com)

04 26 99 34 27

L'École de la Deuxième Chance (E2C) a pour mission principale, d'accueillir des jeunes domiciliés sur le territoire de la Métropole, décrocheurs scolaires et sans diplôme, confrontés à d'importantes difficultés pour intégrer le monde du travail. Son action vise l'accès à l'emploi de ces jeunes et s'appuie sur une pédagogie basée sur la valorisation et la motivation du jeune à travers des activités sportives et culturelles.

Aujourd'hui, pour déployer son action davantage, l'E2C se prépare à s'installer dans de nouveaux locaux, adaptés à ses besoins (Lyon 7<sup>e</sup>). Elle pourra à terme accueillir près de 400 jeunes stagiaires contre un peu plus de 200, au cours des années précédentes. **Afin d'accompagner l'association E2C dans sa montée en charge et permettre l'accès à la formation d'un plus grand nombre de jeunes encore éloignés de l'emploi, la Métropole de Lyon a décidé de verser une subvention de fonctionnement à l'association d'un montant de 200 000 €, soit 100 000 € de plus qu'en 2020.**

En mars dernier, dans le cadre du déploiement du RSJ sur son territoire, la Métropole de Lyon avait lancé un appel à projets « Actions pour la jeunesse », pour lequel 31 dossiers ont été reçus. Il a été décidé de retenir plusieurs actions favorisant l'« aller-vers », la prévention et l'orientation des jeunes dans le cadre de la santé psychique et de l'accès aux droits. **Des subventions de fonctionnement à hauteur de 663 947€ ont donc été attribuées pour déployer 15 actions rentrant dans le cadre de l'appel à projets, au bénéfice de 2 700 jeunes.**

**Ces actions bénéficieront notamment aux jeunes éligibles au [Revenu Solidarité Jeunes](#), accessible depuis fin mai dernier auprès de 17 associations instructrices du territoire.**

**Contact presse Métropole de Lyon**

Anaïs Mercier

[amercier@grandlyon.com](mailto:amercier@grandlyon.com)

04 26 99 34 27